

البنــك التــونســي للتـضــامن BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

AC N°05-2023 LES TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN ADMINISTRATEUR PERSONNE PHYSIQUE REPRESENTANT LES PETITS ACTIONNAIRES DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS BANK

TABLE DES MATIERES

I-	L	ES CONDITIONS D'ELIGIBILITE	. 3
1	.)	Conditions légales	. 3
2	2)	Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts	. 4
3	3)	Conditions liées à la compétence	. 4
II-	CC	OMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	. 4
III-	E]	NVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE	. 5
IV-	M	ETHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT	. 5
1	.)	Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés	. 5
2	2)	Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions minimales exigées	. 5
3	3)	Evaluation des candidatures retenues :	. 5
4	()	Classification des candidatures :	. 6
V	AP	PROBATION DU DOSSIER	. 6
VI-	R	EMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR	. 6
VII	[- A	ANNEXES	. 7
Δ	nn	exe 1	. 8
A	۱	nexe 2	. 9
Δ	nn	exe 3	13
Δ	nn	exe 4	14
Δ	nn	exe 5	15

Conformément aux dispositions des articles 47 et 52 de la loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissement financiers et de la circulaire BCT n° 2021-05 du 02 juillet 2021 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements financiers, le Conseil d'Administration de la BTS se propose de choisir, par voie de sélection sur dossiers, un administrateur personne physique représentant les intérêts des petits actionnaires tel que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48 relative aux banques et institutions financières devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (2023-2024-2025).

I- LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1) Conditions légales

Le candidat au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des petits actionnaires doit satisfaire les conditions légales suivantes :

- Doit être un actionnaire dans le capital de la BTS-Bank au sens de l'article 47 de la loi 48-2016
- Doit avoir une participation n'atteignant pas les 5% dans le capital social de la BTS, ou ne doit pas être représentant d'un ou de plusieurs actionnaires
- Doit être, obligatoirement, une personne physique ;
- Ne doit pas être privé de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement définitif de faillite ; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan ;
- Ne doit pas être condamné en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ;
- Ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- Ne doit pas figurer sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie;
- Ne doit pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

2) Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts

- Le candidat au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des petits actionnaires doit remplir les conditions ci-après :
- Personnes physiques détenteurs, individuellement ou collectivement, d'une part égale ou supérieure à 5% du capital de la BTS ;
- Ne doit pas être salarié d'une autre banque ;
- Ne doit pas avoir de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la BTS- Bank ;
- Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre banque;
- Ne doit pas être membre dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale.

3) Conditions liées à la compétence

- Le candidat doit avoir un diplôme universitaire d'un niveau Bac plus quatre (bac+4) ou équivalent au minimum ;
- Disposer d'une expérience professionnelle de 10 ans au minimum dans le domaine financier, bancaire ou dans des filières universitaires en relation avec les spécialités suivantes : Economie, Audit, Finances, Comptabilité, Gestion, Droit, Etude et Evaluation des projets, Conception et mise en œuvre de Stratégie bancaire, Gestion des risques bancaires, Assainissement et Restructuration des entreprises, Commercial et positionnement.

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque Tunisienne de Solidarité;
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, etc ;
- Le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat ;
- La fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document "Termes de Référence";
- Le curriculum vitae du candidat suivant modèle en annexe 2 du document "Termes de Référence";
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie conforme des diplômes obtenus ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originale(s) ou copie(s) conforme(s) justifiant l'expérience professionnelle du candidat;
- Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de Conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document "Termes de Référence";
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;

- Une déclaration sur l'honneur de non faillite, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 4 du document "Termes de Référence"
- Une copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé, et ce après demande de complément de documents manquant ou non valide restant sans suite.

Les candidats s'engagent à remettre à la Banque Tunisienne de Solidarité tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les compléments de documents demandés doivent être envoyés à la banque par courrier électronique et/ou postal ou remis directement, au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la Banque Tunisienne de Solidarité, par écrit, selon l'une des modalités suivantes :

Fax: 71.891.542 - Email: samaali.h@bts.com.tn

III- ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la Banque Tunisienne de Solidarité par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante : 56, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la Banque Tunisienne de Solidarité, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir candidature au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts petits des actionnaires au Conseil d'Administration de la BTS (2023-2024-2025) »

IV- METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des dossiers de candidatures parvenus se fera selon la démarche suivante :

1) Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés.

- Vérification de l'exhaustivité et de la validité des documents exigés par les termes de référence.
- Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats concernés. Les réponses doivent parvenir à la banque par e-mail ou bien par voie postale sous pli recommandé, par rapide-poste ou par porteur contre décharge au Bureau d'Ordre Centrale de la Banque Tunisienne de Solidarité et ce au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'envoi des demandes.

2) Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions minimales exigées

Les candidatures qui ne remplient pas les conditions minimales exigées par les termes de référence telles que détaillées au niveau de l'annexe 5 seront écartées d'office.

3) Evaluation des candidatures retenues :

Dans un premier temps, une note technique sera attribuée aux candidatures retenues selon les critères ci-après :

Note Technique	SOUS -CRITERES	POINTS MAXIMUM
Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire, financier ou assimilé (60 points au maximum)	2 points par année d'expérience	60
Etre titulaire d'un diplôme universitaire dans des spécialités liées à la finance, la comptabilité les spécialités liées à la finance, la comptabilité les spécialités le	Licence ou maîtrise ou diplôme équivalent	15
spécialités liées à la finance, la comptabilité, les sciences économiques, gestion, droits. (25 points au maximum)	Diplôme 3 ^{ème} cycle ou diplôme équivalent ou plus	25
Exercice de la fonction de membre de conseil d'administration de société (s) anonymes. (15 points au maximum)	5 points par mandat	15
NOTE FINALE		/100

4) Classification des candidatures :

Les candidatures seront classées par ordre décroissant de la note totale attribuée.

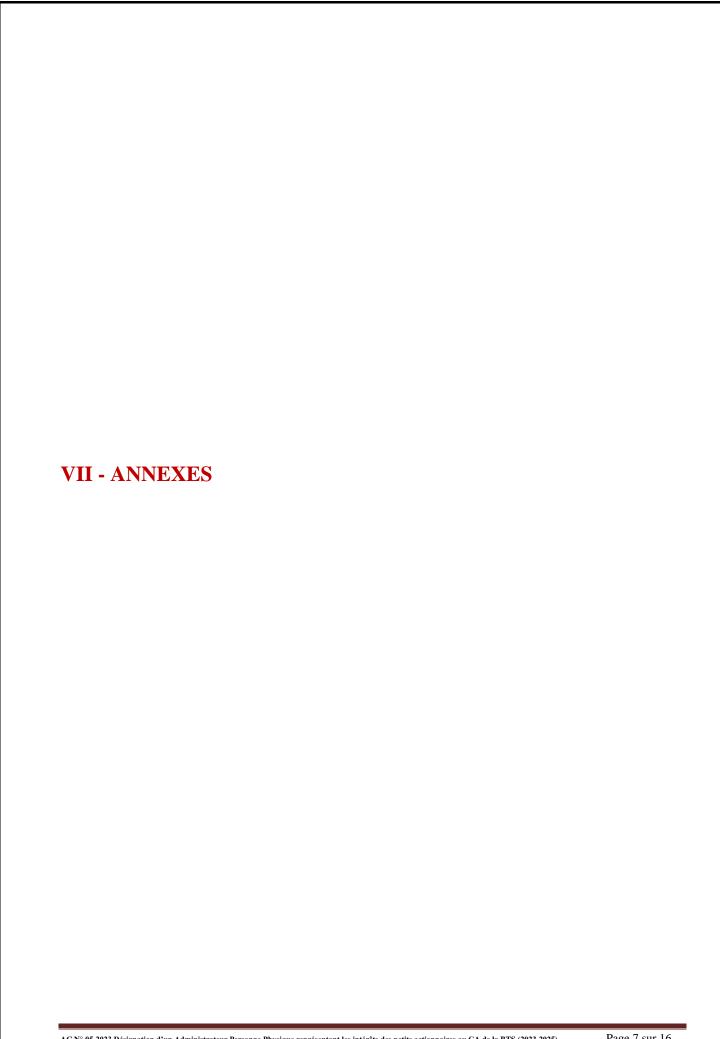
V- APPROBATION DU DOSSIER

- Un Rapport de dépouillement, établi par une Commission ad hoc constituée à cet effet, sera soumis pour examen au Conseil d'Administration.
- Les résultats définitifs de cet appel à candidatures seront communiqués aux intéressés, après l'obtention de l'accord des autorités compétentes.
- Le candidat retenu sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2022.

VI- REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur désigné bénéficiera d'une rémunération qui sera fixée annuellement par l'AGO au titre de sa qualité de membre du Conseil d'Administration.

Lu et approuvé Signature légalisé



FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR PERSONNE PHYSIQUE REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BTS

Nom et Prénom				
N° CIN (1)		du		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Adresse complète avec Code Postal		cod	e postal :	
Numéro de Tél; Fixe Numéro de Tél Mobile				
E-mail				
Profession / Qualité Expérience Professionnelle (2)				
Formation Académique et Diplômes Obtenus (3)				
Nbre d'actions au capital de la BTS				
Autres informations				
Membre d'autres Conseils d'Administration de société anonyme	Oui // (4) Non	/_/	si Oui Nombre .	

- (1) Joindre copie de la CIN
- (2) Joindre justificatifs de l'expérience professionnelle
- (3) Joindre copies des Diplômes certifiées conformes
- (4) Joindre les justificatifs.

	Annexe 2
CURRICULUM VITAE	

Nom de famille:			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	Photo
Prénom :	•••••			•••••	Photo
Date et de Lieu de naissance :		•••••		•••••	
Nationalité :		••••			
N° pièce d'identité	••••••	: Type:	Date	d'émission :	•••••
Adresse actuelle :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••		•••••
Téléphone :	•••••		Tel Mobile :	•••••	
Adresse électronique :			@	•••••	•••••
Formation académique	o ot dini	lâmas :			
Formation académique					
Cursus d'éducation à par	tir du di _l	plôme d'accès à l'	enseignem	-	
Intitulé diplôme	Nom d	e l'établissement	Date / Du	róo	maine d'étude / Observations
					observations
Formation professionn	elle et (certificats			
Emplois occupés (du plus	rácant a	u nluc ancion)			
Emplois occupes (du plus	Tecent a	Nom de			
FORMATION		l'établissement		Date / Durée	Observations

ÉTAT CIVIL

Expérience professionnelle

expérience dans le domaine bancaire /financier				
Organisation / Entreprise	Principales responsabilités Domaine d'expertise	Date / Durée		
		Organisation / Entrappies Principales responsabilités		

Autres expériences hors du secteur bancaire /financier (poste de cadre dirigeant ou autre)				
Fonction / Titre du Poste	Organisation / Entreprise	Principales responsabilités Domaine d'expertise	Date / Durée	

Membre dans d'autres organes d'admiration / de direction				
Fonction / Titre du Poste	Organisation / Entreprise	Principales responsabilités Domaine d'expertise	Date / Durée	

Autres compétences

LANGUES

Langue :	Aptitude à lire et à comprendre	Aptitude à écrire	Aptitude à parler

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.		
Tunis le		
	SIGNATURE LEGALISEE	

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée	<u></u>		titulaire de la CIN
n°:	délivrée à	le	et en cas de
mon désignation	en qualité d'administrateur Pe	ersonne Physique représ	sentant les intérêts des
petits des actionn	aires au Conseil d'Administra	ation de la BTS-BANK	déclare sur l'honneur
que :			

- Je n'ai pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Je n'ai pas été frappé(e) par un jugement définitif de faillite,
- Je n'ai pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute,
- Je n'ai pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités,
- Je n'ai pas subi une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,
- Je n'ai pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- Je ne me trouve pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment la loi n°2016-48 et notamment ses articles 46, 57 et 58.

T '. \	le
Haifa	
1 am a	10

DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Je soussigné(e) (Nom et Prénom):
CIN n° : le :
Faisant élection de domicile au :
Candidat (e) au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des petits des
actionnaires au Conseil d'Administration de la BTS-BANK (2023-2025), me déclare formellement
sur l'honneur que je ne suis pas en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation
d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans
les législations et réglementations nationales.
Fait à le

CONDITIONS MINIMLALES D'ELIGIBILTE

1 CONDITIONS LEGALES

	CRITERES	OUI	NON
1.	Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	(*)	
2.	Le candidat est-il failli non réhabilité ?	(*)	
3.	Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	(*)	
4.	Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ?	(*)	
5.	Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	(*)	
6.	Le candidat fait-il l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ?	(*)	
7.	Le candidat est-il administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement définitif de faillite; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan?	(*)	
8.	Le candidat figure-t-il sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie?	(*)	
9.	Le candidat est-il interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ?	(*) 	
10.	Le candidat est-il en règle au regard de l'administration fiscale ?		(**)
11.	Le candidat est-il en règle au regard des caisses de sécurité sociale ?		(**)

- (*) La réponse par **OUI** est éliminatoire;
- (**) La réponse par **NON** est éliminatoire;

2- CONDITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS ET A L'INDEPENDANCE

	CRITERES	OUI	NON
1.	Le Candidat Justifie-t-il d'une participation supérieure à 5% dans le		
	capital social de la BTS ou est-il représentant d'un ou de plusieurs		
	actionnaires personnes physiques détenteurs, individuellement ou		•••••
	collectivement d'une part égale ou supérieure à 5% du capital de la BTS ?	(*)	
2.	Le candidat est-il salarié d'une autre Banque?	(*)	•••••
3.	Le candidat est-il membre de Conseil d'Administration d'une autre Banque ?	(*)	

^(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire

3 CONDITIONS DE COMPETENCE

	CRITERES	OUI	NON
1.	Le candidat est-t-il titulaire de diplômes universitaires d'au moins bac+4 ou équivalent dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion		(*)
	ou le droit des affaires ?		
2.	Le candidat jouit-il d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier, comptabilité ou bancaire ou dans des filières universitaires en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ou le droit des affaires?		(*)

^(*) La réponse par **NON** est éliminatoire.